

DP

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Indépendant, différent, réformiste depuis 1963

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP2154

Edition du
20 février 2017

DANS CE NUMÉRO

Réforme de l'imposition des entreprises: les villes en prise directe (Yvette Jaggi)

Le rôle déterminant des villes dans le refus de la RIE III leur donne rang d'interlocutrices dans l'élaboration du plan B

Transparence inachevée aux Chambres fédérales (François Meylan)

Il faut améliorer l'information du public sur les liens entre élus et groupes d'intérêts

Isolationnisme américain: menace pour la place industrielle suisse (Jean-Pierre Ghelfi)

Trump va-t-il s'en prendre à l'excédent commercial et à la politique monétaire de la Suisse?

Quelle politique de propriété pour les productions des médias publics?

(François-Xavier Viallon)

La transition numérique pousse les médias à rechercher l'attention par tous les moyens, sans que les réglementations suivent

Réforme de l'imposition des entreprises: les villes en prise directe

Le rôle déterminant des villes dans le refus de la RIE III leur donne rang d'interlocutrices dans l'élaboration du plan B

Yvette Jaggi - 20 février 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/31048>

Soixante pour-cent de non à la RIE III. Un score qui sonne le rappel à l'ordre. Non pas sur le principe d'une réforme dont personne ne conteste la nécessité. Mais sur la méthode et l'ampleur, toutes deux à revoir. Le Conseil fédéral, le Parlement, les cantons sont interpellés.

Le rythme d'abord. A part Ueli Maurer, qui demande trois mois pour analyser les résultats inattendus du vote du 12 février, tous les intéressés conviennent qu'il faut remettre rapidement l'ouvrage sur le métier.

Le projet du Conseil fédéral reste une base de discussion. Les ajouts apportés par les Chambres - intérêts notionnels en tête - méritent l'oubli d'où les avaient fait sortir les avocats d'affaires et autres consultants virtuoses de l'optimisation fiscale. Et les cantons doivent enfin clairement dire quels instruments ils veulent éventuellement tirer de ce qui restera de la fameuse boîte à outils que leur proposait la RIE III. Il leur faut aussi chiffrer clairement les pertes fiscales prévisibles ainsi que les compensations financières et les mesures sociales envisagées.

Outre les importantes clarifications attendues sur le fond, une nouveauté s'impose enfin sur la forme: tout le monde s'entend pour reconnaître aux villes et aux communes la possibilité d'intervenir directement dans la suite du débat sur la réforme de l'imposition des entreprises. Une évidente nécessité, apparue enfin 18 ans après l'inscription de l'[article 50](#) dans la Constitution fédérale, qui impose à la Confédération de *«tenir compte des conséquences éventuelles de son activité pour les communes»* et, ce faisant, de *«prendre en considération la situation particulière des villes.»*

Cantons trop souverains

Les cantons sont directement responsables de ce qu'ils persistent à considérer comme une atteinte à leur souveraineté et à leur prérogative exclusive d'interlocuteurs directs de la Confédération. Dans le dossier RIE III, les Etats fédérés ont d'abord agi en défense de leurs propres intérêts et montré leur volonté de poursuivre leur stupide sous-enchère fiscale ([DP 2145](#)). Moyennant quoi ils ont obtenu deux garanties, valant un milliard de francs chacune par année, à se

partager entre eux. L'un viendra de la Confédération qui a promis d'augmenter de 17% à 21,2% la part des cantons au produit de l'impôt fédéral direct en cas d'acceptation de la RIE III. Et l'autre sera versé par la Banque nationale qui, aux termes de la Convention passée le 9 novembre dernier, garantit désormais le paiement d'un milliard de francs aux cantons sur le bénéfice réalisé - pour autant que la réserve pour les distributions futures affiche un solde positif.

Séduits par ce double appât, les cantons ont, par l'intermédiaire de leur Conférence des directeurs cantonaux des finances, accordé leur soutien unanime, à la notable exception de Neuchâtel, au projet de RIE III, jugé [équitable](#). Un avis que ne partagent de toute évidence pas la majorité des citoyens de 22 cantons sur 26. Et même dans trois des quatre cantons acceptants, les villes font souvent exception. A Nidwald, qui a dit oui à 50,9%, Stans, le chef-lieu, rejette le projet de RIE III à la nette majorité de 56% des votants. Au Tessin, qui a dit oui à 51,2%, Bellinzone et Locarno se prononcent en faveur du non à 55% environ. Et dans le canton de Vaud, qui avait approuvé au printemps dernier sa propre réforme

fiscalo-sociale à 87%, la RIE III recueille 51,3% des suffrages; les villes de Lausanne, Prilly, Renens, Vevey et Yverdon-les-Bains donnent des majorités rejetantes comprises entre 55,7% et 61,4%.

Dans l'ensemble de la Suisse, les [votes d'après le type d'habitat](#) donnent une majorité de non à l'échelle des villes-centres (63,2%), des communes d'agglomération (57,2%) et des villes isolées (59,1%). Les communes rurales ont aussi rejeté la RIE III, à la même majorité que l'ensemble du pays, soit 59,1%. A noter que la loi fédérale sur l'amélioration des conditions fiscales applicables aux activités entrepreneuriales (la RIE II), acceptée en votation référendaire en mai 2008 à une courte majorité de 50,5% des suffrages exprimés avait déjà essuyé un refus net (54,4%) dans les villes-centres.

L'avis des villes

Si les citoyens des régions urbaines - comme des communes rurales d'ailleurs - ont dit non au projet de RIE III, les avis étaient partagés du côté des autorités des villes,

selon l'importance des effets de cette réforme pour chacune d'elles. Du coup, l'Union des villes suisses (UVS) n'a pas donné de consigne en vue de la votation du 12 février ([DP 2144](#)), ni comme telle, ni par l'intermédiaire de sa Conférence des directrices et directeurs des finances des villes (CFDV). En revanche, nombre de ces responsables se sont retrouvés parmi les plus actifs protagonistes du «*Non à l'arnaque*» préconisé par l'Appel à la défense des classes moyennes.

Aussitôt connus les résultats du vote, l'UVS faisait connaître son intention de participer directement à la suite des opérations et posait ses conditions pour une [nouvelle RIE III supportable](#) pour les cantons et les villes. En tête des revendications, sans surprise: la garantie du versement aux villes et communes d'une partie des paiements compensatoires de la Confédération.

En effet, c'est bien la moindre des choses. Dans le système de péréquation financière intercantonale, les cantons sont

indemnisés en fonction de leur géographie (montagne) et de facteurs dits sociodémographiques (comprenez l'importance des villes et agglomérations). Il apparaît tout à fait normal que ce mécanisme de compensation fonctionne également pour la part augmentée du produit de l'impôt fédéral direct.

Les autres modifications préconisées par l'UVS concernent notamment l'abandon de l'impôt sur le bénéfice corrigé des intérêts ainsi que des restrictions en matière de *licence box*. On relève de fortes analogies avec les exigences émises par le parti socialiste en vue d'une prochaine RIE.

Au total, le scrutin du 12 février 2017 aura amené deux bonnes surprises: l'implacable netteté du rejet d'un paquet fiscal déséquilibré, et la reconnaissance enfin acquise du pouvoir des villes et de leur possibilité de faire valoir leur point de vue directement au niveau fédéral. Voilà qui donne une nouvelle dimension au fédéralisme, ce système dont la Suisse se flatte d'être un modèle durable.

Transparence inachevée aux Chambres fédérales

Il faut améliorer l'information du public sur les liens entre élus et groupes d'intérêts

François Meylan - 19 février 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/31040>

Au lendemain du refus, en votation référendaire, de la loi

sur la réforme de l'imposition des entreprises III (RIE III), le

soufflé semble déjà retombé. On sent, dans la population,

une fatigue générale. Une attitude qui correspond peut-être à la saison, à moins qu'elle marque simplement le passage à autre chose, comme une envie de tourner la page.

Force est de constater que la campagne RIE III aura été d'une intensité incroyable, inquiétante même. Non seulement en raison des [montants colossaux](#) engagés par le camp du oui ou de la virulence des débats. Le droit à l'image a même été bafoué. Des personnalités politiques qui s'étaient clairement affichées en faveur du non ont vu leurs portraits photo [dévoyés](#). Cette campagne a été menée au rythme des pressions et des menaces. Une fois de plus, on a joué sur les peurs. Pas sur n'importe lesquelles, mais avant tout sur celle qui revient le plus souvent en tête dans les baromètres des préoccupations de la population: la [peur de perdre son emploi](#).

Les ingrédients de cette campagne finalement mise en échec ne sont pas sans rappeler ceux employés pour combattre l'initiative populaire contre les rémunérations abusives, dite initiative Minder du nom de son auteur, à l'hiver 2013. Nous retrouvons les mêmes adversaires. A savoir, d'un côté, les protagonistes d'un néolibéralisme visant l'affaiblissement de l'Etat par la continuelle réduction de ses moyens et, en face, une mobilisation de la société civile et une action des autorités en faveur de l'intérêt général et de la cohésion sociale.

A l'époque, j'avais activement provoqué et organisé la campagne, en Suisse romande, en faveur de l'initiative Minder. Ce qui m'a valu d'être très défavorablement surpris par mon ancienne formation politique, le parti démocrate-chrétien (PDC). J'ai découvert que ce parti, connu pour accorder une attention prioritaire à la famille et à la classe moyenne, avait choisi de faire corps et âme avec le *leadership* néolibéral. Et de tenter de faire échouer un texte pourtant plein de sens, luttant contre les abus salariaux d'une poignée de «*capitaines mercenaires*» et contre la spoliation de nos grandes entreprises cotées en bourse. En regroupant les informations obtenues, en tant que secrétaire politique de la section vaudoise, j'ai alors compris que le dicton «*qui paie, commande*» vaut également pour le débat démocratique. Le PDC, comme d'autres formations bourgeoises, avait reçu de l'argent des sociétés visées particulièrement par l'initiative Minder.

A l'été 2016, usant de mon [droit personnel](#), j'ai déposé une [pétition](#) munie de 134 signatures, demandant davantage de transparence de la part de nos élus aux Chambres fédérales. Ces derniers devraient renseigner sur leurs liens avec des représentants des groupes d'intérêts. Répertoire sous le numéro 16.2013, ma pétition suivra la procédure parlementaire d'usage. Le secrétariat des Commissions

des affaires juridiques a pris soin de me prévenir: cela prendra du temps.

Avouer ses accrédités

La demande est aussi concrète que précise: lors des campagnes en vue de votations fédérales, organisées au maximum quatre fois par an, les élus aux Chambres fédérales devraient communiquer, lors de toute prise de position publique, l'identité des personnes auxquelles ils ont remis une carte d'accès au Palais fédéral.

Il faut savoir que chaque parlementaire a le droit d'accréditer une à deux personnes de son choix, pour toute la durée de son mandat de quatre ans. Ces gens, souvent des lobbyistes, ont accès à toutes les parties non publiques du Palais du Parlement - hormis bien sûr les salles des Conseils.

Les élus de droite choisissent volontiers les représentants de grands groupes d'influence ou de cabinets de conseils - servant notamment de paravent à des industries aux odeurs de nicotine ou encore de poudre. A gauche, les personnes proches des ONG tendent à dominer. Mais pas seulement: on voit aussi des parlementaires de toute obédience faire bénéficier du très utile statut d'accrédité leur(s) collaborateurs personnel(s) bien sûr, voire des invités, amis ou parfois membres de leur famille.

On observe, notamment, que la

conseillère nationale Céline Amaudruz (UDC/GE) a accredité le très actif lobbyiste Patrick Eperon, secrétaire de la Fédération patronale vaudoise chargé de la coordination des campagnes politiques, ainsi que Manuel Trunz, cadre d'UBS SA. Autant dire que, sans le savoir, les électeurs de la Genevoise ont fait rentrer la plus grande banque suisse sous la Coupole, où elle bénéficie par ailleurs de l'accréditation par un élu alémanique, et non des moindres puisqu'il s'agit de Martin Landolt (PBD/GL), président national de la formation issue de l'UDC. Autre multinationale à ne pas être en reste, Swisscom est l'une des accréditées du parlementaire Bernhard Guhl (PBD/AG). Pour sa part, l'ancien journaliste Fathi Derder (PLR/VD) a accredité Cristina Gaggini, la directrice romande de l'imposante faîtière Economiesuisse et celle qui l'avait précédée dans cette fonction, l'influente Chantal Balet Emery, désormais représentante du milieu des avocats et notaires.

Comme on le sait trop peu, les listes des accrédités auprès des membres du [Conseil national](#) et du [Conseil des Etats](#), remises à jour chaque mois, sont consultables sur la Toile. Tout

comme le Registre des intérêts tant pour le [Conseil national](#) que pour le [Conseil des Etats](#), que tout parlementaire doit remplir ou mettre à jour à chaque (ré)élection. Encore faut-il le savoir et surtout s'y référer.

Une transparence relative

Certes, nos institutions fonctionnent d'une manière relativement transparente. Et cela grâce à la [loi fédérale sur le principe de transparence dans l'administration](#), entrée en vigueur en 2006, qui s'applique également aux services du Parlement; et grâce aussi bien sûr aux développements d'Internet. Une somme considérable d'informations est désormais accessible au public. Toutefois, il faut bien faire la distinction entre la consultation facultative des informations mises à la disposition du peuple et une publication automatique de ces mêmes informations, chaque fois que cela s'avère utile et pertinent.

Exemple: il est demandé aux cigarettiers de faire plus que de valider la dangerosité de leurs produits pour la santé des consommateurs et de leur entourage. Le risque encouru doit également figurer sur

chaque paquet vendu. L'effet n'est pas le même.

C'est justement le but recherché par ma pétition: que toute l'information nécessaire à l'élaboration de son choix atteigne effectivement l'électeur. Que celui-ci puisse comprendre où se situe réellement l'élu qui émet une recommandation de vote et apprendre le cas échéant par qui cette dernière est inspirée. Les connivences éventuelles, comme les conflits d'intérêt, doivent apparaître aux citoyens, afin qu'ils puissent se prononcer en connaissance de cause. A défaut de transparence, les opinions deviennent achetables et la démocratie une sorte de marchandise au plus offrant.

Les défis présents, comme ceux qui attendent les générations futures, sont de taille. Et comme l'énonce l'auteur et consultant politique français [Jacques Attali](#), au Club de la presse, sur Europe 1: *«Le jour où la démocratie ne répondra plus aux besoins primordiaux tels qu'un emploi et la sécurité, les générations suivantes s'en débarrasseront.»* Ou encore: *«Si les marchés n'intègrent pas le long terme, la démocratie sera remplacée par la dictature.»*

Isolationnisme américain: menace pour la place industrielle suisse

Trump va-t-il s'en prendre à l'excédent commercial et à la politique monétaire de la Suisse?

Jean-Pierre Ghelfi - 15 février 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/31018>

L'avenir de la place industrielle suisse est-il potentiellement compromis par la politique fiscale et économique annoncée par le nouveau président américain? Le [Wall Street Journal](#) du 27 janvier abordait le sujet par le détour de l'excédent de la balance commerciale allemande à l'égard des Etats-Unis qui s'est élevé l'année dernière à 56 milliards d'euros.

De ce fait, l'économie allemande, et plus particulièrement son industrie automobile, se trouve dans le collimateur de Donald Trump. Or, note le WSJ, l'excédent commercial helvétique a atteint l'année dernière un record de 37,5 milliards de francs, dont plus de 17 milliards de francs pour les seuls Etats-Unis. Montant qui représente une proportion très supérieure à celle de l'Allemagne. Le WSJ n'en considère pas moins que la Suisse est un relativement petit pays et ne devrait pas figurer de sitôt dans la ligne de mire de l'administration américaine. Pour conforter son appréciation, le journal ajoute que près de la moitié de l'excédent commercial de la Suisse provient de la vente de médicaments dont la fabrication requiert relativement peu de personnel. Pourtant, peu de jours après la

parution de ce texte, on apprenait que Donald Trump avait reçu des patrons de grandes entreprises de la chimie-pharmacie. Il n'est pas exclu que, pour l'essentiel, son message a consisté à leur dire de rapatrier des emplois aux Etats-Unis et de ne plus délocaliser leur production. Cette consigne finira-t-elle aussi par s'adresser à nos grandes bâloises?

Nouveau système d'imposition des entreprises

La [NZZ am Sonntag](#) du 5 février se fait largement l'écho des préoccupations et enjeux mentionnés ci-dessus en première page de son cahier économique. Le texte évoque évidemment le thème de la pharmacie-chimie. Mais il se fait aussi l'écho d'intentions de Donald Trump de chambouler l'imposition des entreprises.

En très simplifié, le projet serait (est?) de renoncer à imposer les entreprises sur les bénéfices qu'elles réalisent, et à instaurer, en lieu et place, un impôt de 20% sur la consommation. Cet impôt indirect ne serait pas compté sur la part de la valeur produite dans le pays (USA). En revanche, elle serait calculée sur la part de la valeur

qui proviendrait d'importations. Les produits exportés ne seraient bien entendu pas taxés – ce qui est conforme aux règles qui prévalent en général sur les biens vendus à l'étranger.

Il n'est pas exclu que le nouveau système soit très complexe d'application. Bureaucratie quand tu nous tiens: comment distinguer dans un produit vendu la part de la valeur qui a été fabriquée dans le pays et celle provenant d'éléments réellement importés? Comment s'assurer que les indications fournies par les fabricants correspondent effectivement à la réalité? Mais surtout, ce nouveau système d'imposition contribuerait à chambouler les règles et principes généralement admis par l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Etouffement par noyade

Si ces intentions se confirment et se précisent, il serait assez opportun pour elle que l'Union européenne parvienne à rester suffisamment unie et homogène pour expliquer au président des Etats-Unis qu'on ne change pas d'un trait de plume des règles qui ont été laborieusement édictées au cours des décennies précédentes. Ce pourrait être d'ailleurs la raison pour

laquelle Donald Trump ne cache pas qu'il entend désormais négocier des traités bilatéraux.

Il commence ainsi par s'en prendre à un seul pays, en l'occurrence l'Allemagne, accusée au surplus de manipuler l'euro à la baisse afin de favoriser ses exportations. Ce qui est doublement faux. D'une part, si manipulations de l'euro il y a, elles seraient le fait de la Banque centrale européenne. D'autre part, si ces manipulations sont efficaces,

ce n'est précisément pas celles que l'Allemagne souhaite, car ses dirigeants ne cachent pas, depuis longtemps, qu'ils préféreraient un euro plus fort!

Que se passera-t-il - ou passerait-il - chez nous si Donald Trump venait à s'intéresser à notre excédent commercial, nous qui sommes aussi accusés de manipuler notre monnaie pour favoriser nos exportations? Il nous sera difficile de dire que les interventions de la Banque nationale suisse (BNS) ne

visent pas, effectivement, à faire baisser le franc. Ici, nous savons bien que l'objectif de la BNS est d'éviter l'envolée de notre monnaie pour que notre économie ne soit pas asphyxiée par noyade (quoique, de l'avis du nouveau président des Etats-Unis, l'étouffement par noyade ne serait pas dépourvu d'efficacité).

Mais il n'est pas exclu que ce message ait de la peine à être entendu à Washington. Et nous serions tout seuls à devoir le défendre. La situation pourrait devenir compliquée.

Quelle politique de propriété pour les productions des médias publics?

La transition numérique pousse les médias à rechercher l'attention par tous les moyens, sans que les réglementations suivent

François-Xavier Viallon - 14 février 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/31012>

Les médias numériques jouent un rôle croissant dans la vie politique. Chez nos voisins français, Jean-Luc Mélenchon recueille en ce moment près de 200'000 vues sur la plateforme YouTube pour chaque édition de sa [Revue de la semaine](#), et Emmanuel Macron et Marine Le Pen ne sont pas en reste.

Lors de la quatorzième édition de ladite revue, un des sujets soulevés portait sur la radio de service public France Inter: celle-ci a dénoncé auprès de YouTube la réutilisation sans autorisation par la campagne de Mélenchon d'images le

représentant lors d'interventions radiophoniques, et cela à deux reprises. Or, afin de se conformer aux dispositions légales relatives au droit d'auteur, les [conditions générales d'utilisation](#) de YouTube prévoient qu'un troisième faux-pas entraînerait la fermeture du compte du candidat et l'effacement des vidéos diffusées.

Un premier élément portant à commentaire est la production d'images par une radio. Le fait de filmer désormais animateurs et invités reflète un aspect de la convergence des médias ([DP](#)

[2140](#)), tout comme le transfert de la deuxième chaîne TV tessinoise *La due* sur Internet, mentionné par le futur directeur de la SSR Gilles Marchand dans une [interview](#) accordée à la *Wochenzeitung*. L'argument sous-jacent est celui de l'adaptation aux nouveaux usages, notamment ceux des jeunes. Mais l'augmentation généralisée du contenu vidéo produit - plus de [300 heures](#) chargées chaque minute sur YouTube! - indique l'émergence d'un nouveau modèle d'affaires qui présuppose que l'image soit mise à disposition

gratuitement.

L'augmentation du contenu diffusé et regardé n'a que marginalement bénéficié aux médias publics. Selon l'Union européenne des radios-télévisions, leurs revenus publicitaires ont [baissé](#), et leur [audience](#) a diminué auprès des jeunes (comparé aux aînés). Les médias publics auraient-ils raté le coche du numérique? Les transformations récentes sont nombreuses: multiplication des canaux de diffusion et du contenu produit, mise à disposition de [vidéos d'information pour la presse](#), et, pour la radio, mise à disposition du contenu par le biais de podcasts à télécharger librement.

Mais la montée en puissance de la vidéo n'est pas synonyme seulement d'un visionnement accru de contenus par les utilisateurs, mais également d'une [attention toujours plus difficile à capter](#), d'autant plus que les usages autour du contenu se diversifient: participation des individus à sa mise en valeur, rediffusion, transformation, *remix*, etc. Un des facteurs ayant contribué à augmenter l'audience est la diffusion plus libre du contenu vidéo, permettant son visionnement, et moyennant quelques clics son enregistrement.

Dans son [rapport sur l'économie numérique](#), le Conseil fédéral se préoccupe avant tout d'éviter les

réglémentations intempestives pour assurer l'essor de cette économie. Il s'attarde en revanche peu sur les limitations existantes dont la levée devrait être encouragée: renonciation au droit d'auteur au profit d'un droit de reproduction (c'est ce que fait par exemple DP avec la clause figurant au pied de ses articles), suppression de la redevance sur les supports vierges, élargissement des modes de rémunération des auteurs (voir par exemple [musicoin.org](#)), réorientation de la politique vers les [données produites par les utilisateurs](#), etc. De nombreuses possibilités existent, mais les intérêts établis sont prêts à dépoussiérer certaines lois plus vite que d'autres.

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur [domainepublic.ch](#) pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

Index des liens

Réforme de l'imposition des entreprises: les villes en prise directe

<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995395/index.html#a50>

<https://www.domainepublic.ch/articles/30584>

http://www.fdk-cdf.ch/-/media/FDK_CDF/Dokumente/Themen/Steuerpolitik/Unternehmensbesteuerung/170131_USR_III_MM_FDK_DEF.pdf?la=fr-CH

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/politique/votations/annee-2017/2017-02-12/reforme-imp>

sition-entreprises.html#-45312918

<https://www.domainepublic.ch/articles/30508>

http://uniondesvilles.ch/fr/Info/Actuel/Medias/Communiqués_de_presse_2017/170212_Non_RIE_III

Transparence inachevée aux Chambres fédérales

<http://www.24heures.ch/suisse/politique/Fin-de-campagne-des-plus-folles-autour-de-la-RIE-III/story/15323054>

<http://www.pressreader.com/switzerland/le-matin/20170115/281711204344528>

<http://www.bilan.ch/economie/chomage-occupe-premiere-place-barometre-preoccupations-suisse>

<http://mobile2.tdg.ch/articles/551aab9aab5c37bb2d0009eb>

<https://www.letemps.ch/suisse/2012/04/25/ubs-accorde-nouveau-argent-aux-partis-politiques>

<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995395/index.html#a33>

<https://www.parlament.ch/en/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20162013>

<https://www.parlament.ch/centers/documents/de/zutrittsberechtigzte-nr.pdf>

<https://www.parlament.ch/centers/documents/de/zutrittsberechtigzte-sr.pdf>

<https://www.parlament.ch/centers/documents/de/interessen-nr.pdf>

<https://www.parlament.ch/centers/documents/de/interessen-sr.pdf>

<https://www.parlament.ch/fr/services/loi-sur-la-transparence>

<https://www.youtube.com/watch?v=iag1ZOUp8mA>

Isolationnisme américain: menace pour la place industrielle suisse

<http://www.wsj.com/articles/switzerlands-u-s-exports-at-record-high-1485437011>

<https://www.nzz.ch/wirtschaft/protektionismus-in-den-usa-trumps-steuerplaene-bedrohen-schweizer-exporte-ld.143746>

Quelle politique de propriété pour les productions des médias publics?

<https://www.youtube.com/user/PlaceauPeuple>

https://support.google.com/youtube/answer/2814000?p=c_strike_basics

<https://www.domainepublic.ch/articles/30224>

<http://www.woz.ch/1701/srg-debatte/der-service-public-wird-wieder-trendig>

<https://www.theguardian.com/technology/2015/feb/13/youtube-10-years-old-evolution-of-online-video>

https://www.ebu.ch/files/live/sites/ebu/files/Publications/EBU-Viewpoint-PSM-Funding_EN.pdf

[https://www.ebu.ch/files/live/sites/ebu/files/Publications/EBU-MIS%20-%20TV%20Audience%20Trends%202016%20\(Public\).pdf](https://www.ebu.ch/files/live/sites/ebu/files/Publications/EBU-MIS%20-%20TV%20Audience%20Trends%202016%20(Public).pdf)

<http://www.srgssr.ch/fr/medias/archives/communiqué-de-presse/date/2017/cooperation-entre-la-ssr-et-lars-et-lsrf-mettent-a-disposition-des-videos-dinformations-du-jour/>

<http://www.seuil.com/ouvrage/pour-une-ecologie-de-l-attention-yves-citton/9782021181425>

https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/conferences-de-presse/2017/1/11_01_2017_1941.html

<https://musicoin.org/>

<http://blog.mondediplo.net/2016-12-15-Pour-un-populisme-numerique-de-gauche>